

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 24 MARS 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 11

De votants : 11

OBJET : Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police pour l'année 2015.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres

Etaient excusées :

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Melle Amandine FLOQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président ouvre la séance et expose les conclusions de la réunion du 25 février 2015 avec les services du Conseil Général et de l'ADA de Commercy qui visait à recenser les points qui posent des problèmes de sécurité dans les villages de la commune et fait l'état des lieux avec les Conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour faire réaliser les aménagements et la mise en place de signalisations afin de sécuriser la circulation dans les villages de Buxerulles, Buxières et Woinville et charge le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du produit des amendes de police pour l'année 2015.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire :
Odile BEIRENS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 24 MARS 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 11

De votants : 11

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Buxières-sous-les-Côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres

Etaient excusées :

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Melle Amandine FLOQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2015
Etude d'aménagement et mise en valeur des espaces verts et du patrimoine de la commune de Buxières-sous-les-Côtes.

Le Président ouvre la séance et rappelle les diverses réunions et visites sur le terrain de la commission communale et du comité consultatif « Aménagement ».

Cet état des lieux avait pour but de relever tous les points à aménager afin d'entretenir le patrimoine communal et d'améliorer le cadre de vie dans les villages.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine communal et la mise en valeur des espaces verts.
- Charge le Maire de solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR 2015 pour un montant de **5056 €**

Le plan de financement s'établira ainsi :

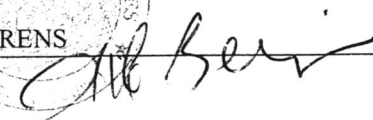
Dépenses H.T par principaux postes	Montants en € HT	Ressources	Montants en € HT	%
Etude des situations avec esquisses, programmation et estimation des coûts	12 640 €	- DETR 2015 - RÉGION Lorraine - Commune	5056 € 5056 € 2528 €	40% 40% 20%
Total HT de l'opération	12 640 €	Total des Recettes	12 640 €	100%

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS



Délibération rendue exécutoire par son
Envoi en Sous-Préfecture le 13/04/2015
Le Maire :
Odile BEIRENS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 24 MARS 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 11

De votants : 11

L'an deux mil quinze, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres

Etaient excusées :

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Melle Amandine FLOQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional -Programmation 2015 Soutien aux territoires- :
Isolation de 2 bâtiments communaux – 1^{ère} tranche

Le Président ouvre la séance et rappelle le projet de travaux de rénovation thermique comprenant les travaux d'isolation sur 2 bâtiments communaux, pour une première tranche.

Il rappelle également le diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisé le 14 janvier 2015 qui mettait en évidence les problèmes d'isolation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux nécessaires à améliorer l'isolation sur 2 bâtiments communaux,
- charge le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de sa programmation 2015 Soutien aux territoires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 24 MARS 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 11

De votants : 11

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres

Etaient excusées :

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Melle Amandine FLOQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional -Programmation 2015 Soutien aux territoires- :
Etude d'aménagement et mise en valeur des espaces verts et du patrimoine de la commune de Buxières sous les Côtes.

Le Président ouvre la séance et rappelle les diverses réunions et visites sur le terrain de la commission communale « Aménagement ».

Cet état des lieux avait pour but de relever tous les points à aménager afin d'entretenir le patrimoine communal et améliorer le cadre de vie dans les villages.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine communal et la mise en valeur des espaces verts.
- charge le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de sa programmation 2015 Soutien aux territoires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire :
Odile BEIRENS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 24 MARS 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 11

De votants : 11

OBJET : Demande de subvention auprès de l'ADEME

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres

Etaient excusées :

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Melle Amandine FLOQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

Le Président ouvre la séance et rappelle le projet de travaux de rénovation des bâtiments communaux de Woinville et Buxières comprenant des logements.

Il rappelle également le diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisé le 14 janvier 2015 qui mettait en évidence les problèmes d'isolation et le rapport du CAUE qui préconise une restructuration avec études complémentaires. Pour disposer de préconisations qui vont permettre d'engager la phase 2 des travaux en conformité avec les objectifs de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments en rénovation, il est nécessaire de le compléter par un audit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de faire réaliser l'audit par le bureau d'études ALTERÉCO
- Charge le Maire de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME Lorraine pour un montant de **1 200€ HT.**

Le plan de financement s'établira de la manière suivante :

Dépenses H.T par principaux postes	Montants en € HT	Ressources	Montants en € HT	%
- état des lieux, - bilan énergétique avec préconisations, - établissement du programme d'améliorations, - analyse financière	2410 €	- ADEME Lorraine - Commune	1 200 € 1 210 €	49,80% 50,20%
Total HT de l'opération	2 410 €	Total des Recettes	2410 €	100%

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS

REÇU LE
14 AVR. 2015
SOUS-PRÉFECTURE DE
COMMERCY (MEUSE)

Délibération rendue exécutoire par son
Envoi en Sous-Préfecture le 13/04/2015
Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 24 MARS 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 11

De votants : 11

**OBJET : Approbation du
Compte de Gestion 2014**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la mairie le: bulletin municipal
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de la
commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile
BEIRENS.

Etaient présents tous les membres

Etaient excusées :

Etait absent non excusé :

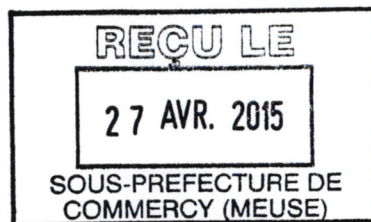
Un scrutin a eu lieu, Melle Amandine FLOQUET a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion de l'année
2014 à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :
Odile BEIRENS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 24 MARS 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 11

De votants : 11

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres

Etaient excusées :

Etait absent non excusé :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

Un scrutin a eu lieu, Melle Amandine FLOQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président ouvre la séance et rappelle le projet de travaux de rénovation des bâtiments communaux de Woinville et Buxières comprenant des logements.

Il rappelle également le diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisé le 14 janvier 2015 qui mettait en évidence les problèmes d'isolation et le rapport du CAUE qui préconise une restructuration avec études complémentaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux nécessaires pour améliorer l'isolation dans les bâtiments communaux,
- charge le Maire de solliciter une aide financière dans le cadre de la **DETR 2015 pour un montant de 19 600 € HT.**

Le plan de financement s'établira de la manière suivante :

Dépenses H.T par principaux postes	Montants en € HT	Ressources	Montants en € HT	%
Bâtiment de Woinville : - Remplacement des fenêtres (18), oculus (5), porte fenêtre (1), porte entrée (1) chêne, RT 2012.	37 000 €	- DETR 2015 - RÉGION Lorraine - Commune	19 600 € 19 600 € 9 800 €	40% 40% 20%
Bâtiments de Woinville et Buxières : - Isolation des combles : - Buxières - Woinville	7 200 € 4 800 €			
Total HT de l'opération	49 000 €	Total des Recettes	49 000 €	100%

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Odile BEIRENS

Odile Beirens



Délibération rendue exécutoire par son envoi en Sous-Préfecture le 13/04/2015

Le Maire :
Odile BEIRENS

Odile Beirens

